

Une unité de méthanisation contestée à St-Martin-de-Crau

L'association Agir pour la Crau et la mairie s'opposent au projet porté par la société Ligno

Une demande de permis de construire d'une unité de méthanisation a été déposée par la société Ligno (basée à Marsanne dans la Drôme) en mairie de Saint-Martin-de-Crau le 4 octobre dernier. Il s'agirait de valoriser en gaz des déchets issus de l'agriculture, environ 10 000 tonnes d'intrants par an. Ce projet doit voir le jour sur des terrains agricoles (cultivés de foins de Crau) situés chemin de la Craulonquette, à proximité du mas "Bon temps", à environ 1,5 km de la ville.

La taille du projet est trop modestement pour nécessiter une enquête publique et une étude d'impact. Et c'est bien cela qui dérange l'association de défense de l'environnement Agir pour la Crau qui, pour une fois, trouve un allié dans la municipalité également opposée à ce projet. Non pas que l'une comme l'autre soient opposées par principe à la création de ces unités de méthanisation permettant de valoriser les déchets agricoles pour produire une énergie renouvelable; mais selon Jean-Luc Moya, membre d'Agir pour la Crau, ce projet, tel qu'il a pu en prendre connaissance, ne devrait pas se faire sur ce territoire.

Sur des terres agricoles

"L'unité de méthanisation serait située sur un site classé par l'Europe en zone Natura 2000 au raison de la biodiversité à préserver et de son usage agricole. Va-t-on encore sacrifier à la mode le port industriel et financier? L'Etat s'est engagé sur la volonté ambi-



Marie Rose L'excellent, maire de Saint-Martin-de-Crau, est opposée à ce projet prévu sur des terres agricoles. /PHOTO V.F.

tieuse de zéro artificialisation de terres agricoles, dans l'objectif de souveraineté alimentaire, qui s'est accentué avec la crise sanitaire du Covid. Ce projet est

antagoniste avec cette volonté de l'Etat. D'autre part, la population n'est pas au courant. Elle n'a jamais été associée à cette démarche, ni même informée de ce

projet. Les premières habitations sont à 250 mètres, et les quartiers à l'est de Saint-Martin sont à moins d'1,5 km. On sait que les usines de méthanisation font souvent l'objet de critiques en raison des odeurs qui se dégagent du site.

Enfin, de nombreuses questions se posent, sans réponses à l'heure actuelle. "Quid des odeurs donc? Quid du trafic routier? Quid de l'épandage des digestats, les résidus du processus de méthanisation? Enfin à cet endroit, la nappe phréatique de la Crau se situe à moins de deux mètres de profondeur. On peut craindre que les digestats, en l'absence de traitement, ne s'infiltrent".

Avis négatif de la mairie

Des inquiétudes partagées par la mairie de Saint-Martin-de-Crau, Marie-Rose L'excellent, qui a décidé d'émettre

un avis négatif. Avis consultatif, car au bout du compte, c'est le préfet qui accordera ou non le permis de construire.

"Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas d'étude d'impacts sur l'environnement pour des projets comme celui-ci. Il passe sous les radars. Nous ne pouvons accepter de perdre des terres agricoles cultivées en foins de Crau, et ceci au détriment de l'irrigation gravitaire qui alimente la nappe. Nous n'avons pas le détail des déchets qui seront traités, mais on sait que quand les fruits arrivent ils ne passent pas de suite à la méthanisation, et ça sent fort. Nous ne sommes pas d'information sur comment va être raccordée l'usine au réseau de gaz, mais il ne faudrait pas que ça passe à travers un espace boisé classé en zone Natura 2000", indique la maire, qui ne voit pas non plus l'intérêt local. "C'est une agriculture d'Entressen qui a acheté le terrain à Saint-Martin pour réaliser ce projet avec d'autres agriculteurs. On ne sait pas exactement qui...". Marie-Rose L'excellent a appelé la sous-préfecture pour l'avertir de son avis défavorable. "Quand on a voulu créer le cimetière, un projet d'utilité publique pourtant, nous n'avons pu le faire car il était situé sur des terres agricoles. Les demandes de construction de hangars par des agriculteurs sur les terres agricoles sont refusées. Alors on pourrait s'étonner que le permis de construire soit accordé à ce projet d'unité de méthanisation sur des terres agricoles. Il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures".

Olivier LEMIERRE

"On ne doit pas refaire les erreurs d'il y a 50 ans"

"Agir pour la Crau" avait lancé une pétition il y a quelques semaines contre un double projet d'unité de méthanisation agricole porté par trois agriculteurs arlésiens, en Camargue. Elle est également opposée au projet d'éoliennes en mer qui doit voir le jour au large de Port-Saint-Louis du Rhône. L'association ne se veut pour autant pas hostile aux énergies renouvelables, "mais on se pose des principes" assure Jean-Luc Moya. "Les projets d'énergies renouvelables, doivent être à taille humaine, portés par des agriculteurs qui trouvent dans la méthanisation une possibilité de recycler leurs déchets. À partir du moment où les projets ont une dimension industrielle, on tombe dans le même paradigme que les énergies fossiles, des projets pour faire de l'argent. Il y a un effet d'aubaine, des

prix d'achat du gaz très intéressants, alors qu'augmentent les coûts de l'énergie qui entraînent forcément l'apparition de ces projets d'énergies renouvelables, d'usines de méthanisation. Parmi les intrants, on trouve des biodéchets, mais parfois aussi des cultures intermédiaires à vocation énergétique, souvent des céréales. Dans le projet camarguais, c'était du riz. Nous trouvons que c'est un non-sens de cultiver des céréales pour la méthanisation. Le pays d'Arles doit se poser la question du devenir des énergies renouvelables sur son territoire, celles qu'on accepte, celles qu'on refuse en fonction de critères objectifs validés à la fois par les élus, les porteurs de projets, les agriculteurs, les citoyens. On ne doit pas refaire les erreurs d'il y a 50 ans".

O.L.

"Un projet connu depuis 2015 qui fournira énergie et engrais verts"

Jean-Philippe Dubois représente le groupe des cinq agriculteurs possédant 55% des parts de la société Ligno (1). Il s'étonne de la position de la mairie qui assure découvrir ce projet avec la demande de permis de construire effectuée début octobre. "La propriété du terrain, Magali Girard, est maraîchère bio à Entressen depuis 15 ans. Elle a ce projet en tête depuis 2015. Elle souhaite pouvoir créer des serres sur 2 000 m² pour produire des tomates en début de saison, en chauffant les serres avec le gaz produit dans l'unité de méthanisation. Dès 2015, des rencontres ont eu lieu avec Dominique Teixier, le maire d'alors, et certains de ses adjoints pour présenter ce projet. Une demande de certificat d'urbanisme a été formulée en 2017 et le 9 novembre, un agrément a été donné par le maire. Madame L'excellent faisait partie de l'équipe municipale et ne peut ignorer de quoi il retourne. Quelque temps plus tard, le bureau d'études a fait faillite. On m'a contacté en 2019 pour reprendre le projet, le relancer, le redimensionner, mais sur le fond, rien n'a changé".

Valoriser en énergie des sous-produits de l'agriculture

L'unité de méthanisation qui s'étendra sur 2 ha de terres agricoles, actuellement cultivées en foins de Crau, doit permettre de produire du biogaz, l'équivalent de la consommation d'énergie de la commune pour les six mois de la saison la plus chaude, de mai à octobre. Les intrants seront composés des sous-produits du secteur oléicoles (grignon d'olives); de sous-produits de la production fruitière (les gaeules cassées qui ne sont pas commercialisées, soit environ 2 500 tonnes par an); les feuilles et les herbes des habitants de Saint-Martin, mais aussi des cultures intermédiaires à vocations énergétiques (Cive). "La réglementation européenne demande aux agriculteurs de planter en hiver 10% des surfaces en cultures intermédiaires pour piéger les nitrates. Nous proposons que les agriculteurs plantent des Cive à la place, sur environ



L'unité de méthanisation prévue à Saint-Martin-de-Crau s'étendra, selon le porteur de projet, sur 2 ha de terres agricoles en bordure de nationale. /PHOTO DR

140 ha, qui fourniront 40% des 10 000 tonnes de matières végétales qui seront apportées chaque année dans l'unité de méthanisation, ce qui correspond à deux camions par jour. Ce sera donc 100% de matières végétales et 0% de boues de stations d'épuration".

Un plan d'épandage sur 600 ha dans un rayon de 25 km

Cernant le digestat, le résidu de la

méthanisation, un plan d'épandage est prévu sur 600 ha dans un rayon de 25 km autour de l'unité de production de gaz qui doit permettre "d'apporter de la matière organique aux terres agricoles en lieu et place de nitrates issus de la pétrochimie, ce qui permettra de limiter les engrais chimiques et l'empreinte carbone. C'est un engrais inodore, car les composés organiques volatiles ont été digérés. Ce plan d'épandage prend en considération

la présence de la nappe phréatique de la Crau".

Jean-Philippe Dubois assure vouloir organiser des réunions de concertation pour bien expliquer ce projet "vertueux pour l'environnement. L'association France méthanisation créée à destination d'évaluer la qualité de l'unité de méthanisation. Nous avons joué le jeu, et présenté en détail le projet à notre partenaire technique Envitec, qui a monté 700 unités de méthanisation dans toute l'Europe depuis 30 ans. Outre la production d'énergie renouvelable, la méthanisation permet de produire de l'engrais vert pour l'agriculture, et de réduire les émissions de CO₂. Cette unité de méthanisation qui prend effectivement 2 ha de terres agricoles a un intérêt pour le monde agricole et la collectivité, à l'heure où l'on parle des enjeux de développer les énergies renouvelables, afin de réduire les émissions de CO₂ face au réchauffement climatique". Quant à la possibilité de monter ce projet alliant, à Entressen sur la zone déjà anthropisée avec l'usine de méthanisation créée sur l'ancienne décharge, "nous ne l'envisageons pas. Le site est pollué et il faut un sol stable, ce qui n'est pas possible à Entressen, le sol étant mouvant".

Le projet est instruit par la DDTM qui se basera sur le dossier d'incidences Natura 2000 réalisé par Ecotona accompagnant la demande de permis de construire. L'instruction doit se faire dans un délai de cinq mois. O.L.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 13 CONTRE LE PROJET

Certes le projet d'unité de méthanisation à Saint-Martin-de-Crau a bien été passé au crible du Méthascopie, l'outil d'aide au positionnement sur les projets de méthanisation mis au point par France nature environnement. Mais la FNE 13 s'est bien positionnée comme opposée à ce projet. C'est du moins ce qu'affirme Stéphane Copepy, administrateur à la FNE 13 et la FNE Paca. "Cet outil donne des résultats, mais au-delà de la moulinette des chiffres, il faut voir sur le terrain ce qu'il en est. Or il existe de fortes réticences exprimées notamment par l'association locale Agir pour la Crau, membre de la FNE 13. Pour nous un outil est une chose, l'interprétation sur le terrain en est une autre. La question de base, c'est l'acceptabilité locale: il faut que les projets soient concertés avec la population, les associations, les collectivités locales, ce qui n'a pas été le cas. Ce projet n'est pas acceptable en l'état de la manière dont il a été mené", assure Stéphane Copepy. O.L.

(1) Le projet de méthanisation agricole Ligno est porté en majorité par des agriculteurs (55% des parts). Les porteurs du projet sont Magali Girard, maraîchère en agriculture biologique (Saint-Martin-de-Crau/Entressen); Pierre Monteux, arboriculteur (Saint-Martin-de-Crau/Mouilles); Jean-Philippe Dubois, agriculteur-spécialiste méthanisation; Pierre Assémat, entrepreneur et éleveur de bovins; Romain Despas, agriculteur en agriculture biologique; Édouard Aymar, maraîcher en agriculture biologique (Saint-Martin-de-Crau/Entressen); Romain Thévenet, entrepreneur-spécialiste valorisation sous produits agricole.